

Plan de l'emprise du chantier

Vous devez transmettre à tous les exploitants de réseaux concernés par votre chantier :

- -le présent document intitulé « Plan de l'emprise du chantier »,
- -les formulaires pré-remplis CERFA 14434*02 (Formulaire DT/DICT) ou 14523*02 (avis de travaux urgents) à compléter par vos soins. Vous pouvez également faire parvenir le fichier XML de votre dossier déclarant de façon dématérialisée aux exploitants.

Selon les dispositions de l'article R.554-22-V du code de l'environnement (crée par l'article 4 du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution) "si le marché de travaux ou la commande des travaux n'est pas signé dans les trois mois suivant la date de la consultation du guichet unique [...]", un renouvellement de la demande est nécessaire.

<u>Informations sur le projet :</u>

Localisation du chantier : 17000 LA ROCHELLE (code INSEE 17300)

Nature de la consultation : ATU

Date de la consultation : 4 août 2015

N° consultation du téléservice : 2015080400448T

Tracé de l'emprise du chantier :



Communes concernées par le chanti	er:
17000 LA ROCHELLE	(code INSEE 17300) (Commune principale)

Légende:

Système géodésique : **RGF 93** Couches affichées : - Carte: 2012 EPSG: EPSG:4171

- Photographies aériennes: Géoportail Numérique Echelle: 1 / 4265

Surface: 467 m² - Limites administratives: 2011

Coordonnées géoréférencées de l'emprise du chantier:

Emprise au format GML: <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171">

<gml:surfaceMember>

<gml:Polygon> <gml:exterior> <gml:LinearRing>

<gml:posList srsDimension="2">-1.154177 46.15582 -1.153308 46.15582 -1.153308 46.155753 -1.154166 46.155761 -1.154177 46.15582</gml:posList>

</gml:LinearRing> </gml:exterior> </gml:Polygon> </gml:surfaceMember> </gml:MultiSurface>

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du ou des polygones de votre chantier sous le format Latitude/Longitude. Les coordonnées sont affichées selon les règles suivantes :

• Le premier polygone est celui qui a le point le plus à gauche sur le plan

• Les autres polygones sont ensuite affichés dans le sens des aiguilles d'une montre

Emprise du chantier :

Polygone 1		
Sommets	Latitude	Longitude
Coordonnées sommet 1	46.15582016278957	-1.154177169168295
Coordonnées sommet 2	46.15582016278957	-1.1533081331323718
Coordonnées sommet 3	46.15575327598975	-1.1533081331323718
Coordonnées sommet 4	46.155760707860416	-1.1541664403283458
Coordonnées sommet 5	46.15582016278957	-1.154177169168295

Page 4 / 4